



Les Groupes Bolloré et CANAL+ annoncent la signature de l'accord définitif portant sur l'acquisition par le Groupe CANAL+ des chaînes gratuites du Groupe Bolloré. Cet accord prévoit une acquisition par le Groupe CANAL+, en deux temps, des chaînes Direct 8 et Direct Star, ainsi que de leur régie publicitaire.

L'accord donne également une option au Groupe CANAL+ d'en faire l'acquisition à hauteur de 100%, en une seule fois, contre une rémunération en titres Vivendi à hauteur de 22,4 millions d'actions. (source : ITRnews)

Bolloré revend Direct 8 et Direct Star à Canal Plus. Ce dernier débarque ainsi dans la télévision gratuite.

Tremblement de terre dans le paysage audiovisuel français: Canal Plus débarque dans la télévision gratuite. La chaîne payante rachète les deux chaînes TNT gratuites de Bolloré: la généraliste Direct 8 (2,4% d'audience en août) et la musicale Direct Star (1,2%).

Les deux chaînes sont valorisées à 465 millions d'euros. Dans un premier temps, Canal va prendre 60% du capital des chaînes pour 279 millions, payées en actions Vivendi. Ensuite, Canal et Bolloré se sont octroyés des promesses réciproques d'achat et de vente sur les 40% restants à l'horizon de trois ans, pour un prix de 186 millions en cash.

A l'origine, Canal voulait se lancer dans la TV gratuite en utilisant sa chaîne bonus sur la TNT, qui devait lui être accordée fin novembre. Mais ce projet a suscité une levée de boucliers de la part de TF1 et de M6, qui ont convaincu les pouvoirs publics. Ces derniers cherchaient une parade juridique pour enterrer les chaînes bonus. Même si le projet de chaîne bonus de Canal apparaît donc fortement enlisé, Bertrand Meheut n'y renonce «absolument pas»: «nous croyons toujours à ce projet. L'opération dont nous parlons aujourd'hui est une opération distincte», a déclaré le PDG aux «Echos».

Baudecroux éconduit Meheut

Depuis quelques mois, il cherche à racheter une chaîne TNT gratuite. Il aurait notamment approché NRJ, mais son PDG Jean-Paul Baudecroux l'aurait éconduit. Le rachat d'une chaîne gratuite présente l'avantage d'être imparable. Certes, l'opération devra obtenir le feu vert des gendarmes de la concurrence et de l'audiovisuel (CSA), qui n'apprécient guère la chaîne cryptée. «Mais je ne vois pas dans quelle mesure cette opération pourrait soulever des critiques, estime Bertrand Meheut. Les chaînes qui sont concernées par l'opération présentent moins de 4% de part d'audience. Canal+ sera un tout petit acteur de la TV gratuite. Je vous rappelle que TF1, qui était déjà en position dominante sur le gratuit, a été autorisé à racheter TMC et NT1. Enfin, cette opération porte sur des chaînes existantes et ne bouleverse donc pas le marché.»

Toutefois, la filiale de Vivendi devra faire une concession. Elle détient déjà six chaînes sur la TNT, et grimpera à huit après ce rachat, voire neuf si sa chaîne bonus voit le jour. Or la loi plafonne à sept le nombre de chaînes détenues par un même groupe. Canal devra donc rendre une ou deux fréquences TNT, et à ce stade indique juste vouloir garder celle d'iTélé.

Bolloré met un pied dans Vivendi

L'accord prévoit que «Canal prendrait la direction opérationnelle des deux chaînes et de leur régie publicitaire». Bolloré se désengage donc de la télévision après y avoir débarqué en 2005, mais en faisant une excellente affaire financière. En effet, il avait racheté Virgin 17, qu'il a rebaptisée Direct Star, à Lagardère l'an dernier pour 70 millions d'euros. Quant à Direct 8, la chaîne a cumulé 205 millions d'euros de pertes nettes en six ans. Surtout, Bolloré met ainsi un pied au capital de Vivendi. Avec 1,3%, il devient un des onze premiers actionnaires et le premier industriel, les autres étant des fonds.

Bertrand Meheut promet que les deux chaînes seront à l'équilibre en 2011. En 2010, Direct 8 avait réduit ses pertes de 22% (à -23 millions) sur un chiffre d'affaires en hausse de 57% (à 47 millions). Et en 2009, Direct Star avait perdu 14 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de 19 millions.

Sept.2011 - Source : La Tribune